



## **- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 2 – PERFECTIONNEMENT - DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION**

*(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)*

Cette formation fixe les conditions de la pratique du maquillage permanent (dermopigmentation)

La formation est d'une durée de 21 heures réparties sur 3 jours consécutifs.

La formation comporte deux modules distincts :

Un module théorique qui se déroule sur trois matinées (3 unités)

Un module pratique qui se déroule sur trois après-midi (4 unités)

### **MODULE DE FORMATION THEORIQUE - 3 UNITÉS**

#### **UNITÉ 1 : MATERIEL PROFESSIONNEL**

- Connaître et utiliser les différents types de dermographe
- Connaître les différents modules et leurs spécificités
- Choix du module à utiliser en fonction des techniques

#### **UNITÉ 2 : COLORIMETRIE ET PIGMENTS**

- Rappel des bases colorimétriques et morphologiques en fonction des spécificités des techniques
- Les différents types de peau
- Le vieillissement de la couleur
- Choix du pigment à utiliser en fonction des techniques et du type de peau d'une cliente

#### **UNITÉ 3 : PRESENTATION DE TECHNIQUES DE MAQUILLAGE PERMANENT**

- Présentation en vue de l'acquisition des techniques du « Hairstroke® » et/ou du « Powder Style® »
- Présentation en vue de l'acquisition des techniques du contour, du dégradé et du rouge à lèvres intégral
- Présentation en vue de l'acquisition des techniques de l'eye-liner (haut et bas), du khôl, du ras-des-cils et de l'eye-liner poudré



## **MODULE DE FORMATION PRATIQUE - 4 UNITÉS**

### **UNITÉ 4 : ACCUEIL DE LA MODELE/ SOINS PREALABLES A LA DERMOPIGMENTATION**

- Information des contres indications, explications et recueillement du consentement éclairé
- Prise en compte des remarques de la cliente / du modèle
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage : présentation du tracé retenu, de la couleur choisie
- Prise de photographies avant et après intervention
- Recommandation des soins post maquillage permanent

### **UNITÉ 5 : PRATIQUE / LES SOURCILS SUR MODELE**

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

### **UNITÉ 6 : PRATIQUE / LES LEVRES SUR MODELE**

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

### **UNITÉ 7 : PRATIQUE / L' EYE-LINER SUR MODELE**

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation



## - PROGRAMME FORMATION NIVEAU 2 – PERFECTIONNEMENT - PROGRAMME DETAILLE ET HORAIRES

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

### MODULE DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE - 7 UNITÉS

#### JOUR 1 (7 HEURES) - LES SOURCILS

<b>10h00 – 10h30</b>	<b>Début de la formation</b> Présentation de la formatrice et des stagiaires Présentation de la formation Essai et choix parmi les différentes machines de la gamme MMP (UNITÉ 1) Explication et choix des aiguilles et du pigment à utiliser (UNITÉS 1/2) Colorimétrie et Morphologie spécifique du sourcil (UNITÉ 2)
<b>10h30 – 11h00</b>	Présentation animée (PowerPoint) en vue de l'acquisition des techniques sourcils. (UNITÉ 3)
<b>11h00 – 12h00</b>	Vidéo d'une réalisation exécutée par une professionnelle (UNITÉ 3)
<b>12h00 – 13h00</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>13h00 – 18h00</b>	Accueil et gestion des modèles/ Soins Préalables à la dermopigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par la stagiaire (UNITÉ 5)

#### JOUR 2 (7 HEURES) - LA BOUCHE

<b>10h00 – 10h30</b>	Explication et choix des aiguilles et du pigment à utiliser (UNITÉS 1/2) Colorimétrie et Morphologie spécifique de la lèvre (UNITÉ 2)
<b>10h30 – 11h00</b>	Présentation animée (PowerPoint) en vue de l'acquisition des techniques de la bouche. (UNITÉ 3)
<b>11h00 – 12h00</b>	Vidéo d'une réalisation exécutée par une professionnelle (UNITÉ 3)
<b>12h00 – 13h00</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>13h00 – 18h00</b>	Accueil et gestion des modèles/ Soins Préalables à la dermopigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par la stagiaire (UNITÉ 6)

#### JOUR 3 (7 HEURES) - LES YEUX

<b>10h00 – 10h30</b>	Explication et choix des aiguilles et du pigment à utiliser (UNITÉS 1/2) Colorimétrie et Morphologie spécifique des yeux (UNITÉ 2)
<b>10h30 – 11h30</b>	Présentation animée (PowerPoint) en vue de l'acquisition des techniques des yeux. (UNITÉ 3)
<b>11h30 – 12h00</b>	Vidéo d'une réalisation exécutée par une professionnelle (UNITÉ 3)
<b>12h00 – 13h00</b>	<b>Pause déjeuner</b>



<b>13h00 – 17h00</b>	Accueil et gestion des modèles/ Soins Préalables à la dermopigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par la stagiaire (UNITÉ 7)
<b>17h00 – 18h00</b>	<b>Évaluation et validation des acquis de la formation</b> Évaluation du stagiaire et bilan, remise des attestations de présence, du certificat de participation

*\* en fonction des disponibilités des modèles, une ou plusieurs des techniques peuvent ne pas être visualisées.*



## **- PROGRAMME DE LA FORMATION - - FORMATION NIVEAU 2 – PERFECTIONNEMENT -**

*(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)*

### **L'action de formation a pour objectifs :**

- Accroître les connaissances des participants dans les techniques exclusives du Maquillage permanent – sourcils, yeux, bouche
- Approfondir les connaissances des stagiaires en Colorimétrie
- Obtenir des astuces inédites réservées aux participants
- Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle.

### **Prérequis et public visé et niveau des connaissances préalablement nécessaire :**

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles celle-ci prépare, l'établissement est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Une connaissance et une pratique des bases du maquillage permanent.

### **Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances :**

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LCD
- Démonstration en directe des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

### **Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :**

Grille d'évaluation et travaux pratiques.

### **Sanction de la formation :**

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :**

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.